remplir les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, se tiendra à la disposition des intéressés à partir de 10 heures du matin.

VOL DE TUYAUX D'ETAIN. — Dans la courant de la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison inhabitée, rue de la Croix-Rouge, 193, et appartenant à M. Henri Leagre, cultivateur, rue du Virolois, 207. Ils ont enlevé sept mètres de tuyaux en étain, évalués à 28 francs. De plus ils ont fait une dizaine de francs de dégâts dans la maison. Une enquête est ouverte.

UN FEU DE CHEMINÉE. s'est déclaré vendredi matin, vers huit heures, chez M. Paul Gheysen, cabaretier, rue du Dragon, 1. Les pompiers qui avaient été prévenus n'ont pas eu à intervenir. Il n'y a pas eu de dégâts.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de vendredi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes : Huîtres, 900; marée, 2.240 kil.; endives, 300; salades, 200; beurre, 50 kil.; moules, 300 kil.; échalottes, 100 kil.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Lorthiois-Leurent et fils, un aide-tisserand, Désiré Leman, âgé de 15 ans ½, s'est blessé à la main droite avec un clou. Cinq jours de repos. Docteur Vienne. — Paul Vandervelen, âgé de 17 ans, mouleur chez MM. A. Léger et fils, s'est donné un tour de rein en soulevant un châssis. Huit jours de repos. Docteur Bernard. — Un tisserand de maison Bayart-Parent, Ange Vanderbrugge, âgé de 23 ans, s'est contusionné le genou gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Bernard.

12 portraits soignés 5 francs avec prime. 6 pour 3 francs, 81, rue Desarmet, Tourcoing

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Une ouvrière emballeuse, Angèle Blamart, 22 ans, rue de Marquette, a reçu une piqûre au doigt en vidant une caisse. Six jours de repos. Docteur Benoit.

BOUSBECQUE

GRAVE ACCIDENT. — Un camionneur au service de M. Casier, messager, était occupé vendredi matin, vers 4 heures et demie, au chargement d'un camion : en transportant le dernier ballot, il glissa, tomba et reçut le paquet sur la jambe gauche qui a été fracturée. M. le docteur Bonentant, de Linselles, a donné ses soins au blessé.

RONCQ

LE CONSEIL MUNICIPAL tiendra mardi prochain 12 janvier, à 5 heures du soir, une session extraordinaire pour délibérer sur les questions ci-après : 1° Assistance à domicile des vieillards infirmes ou incurables indigents; 2° Greves; vote de crédits; 3° Etablissement d'une cabine téléphonique.

LA MORTALITÉ INFANTILE EN 1903. — Pendant l'année 1903, le chiffre des décès a sensiblement baissé comparativement aux années précédentes; il est à remarquer d'ailleurs, que depuis 20 ans, la mortalité n'a pas encore été aussi restreinte. Les statistiques annuelles accusaient environ 200 morts; il n'en a été que 150 en 1903. On estime que dans l'arrondissement de Lille, il se produit 25 décès par mille habitants; mais dans certaines région ce chiffre est dépassé. Ainsi à Seclin, localité dont la population est de la même importance que celle de Roncq, la mortalité a été en 1903, de 450. En ce qui concerne plus particulièrement la mortalité infantile, il y a à peu près un tiers d'enfants au-dessous d'un an décédés, tandis que dans certaines localités environnantes, cette même mortalité atteint les trois cinquièmes de la mortalité générale.

QUESNOY-SUR-DEULE
COMINES

TAXE SUR LES CHIENS. — Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie, avant le 15 courant.

UNE SCÈNE DE BRIGANDAGE
A HALLUIN

Exploits audacieux de malfaiteurs. — Une jeune fille ligottée. — Vol de 1,300 fr.

L'audace des malfaiteurs n'a en vérité plus de limite et chaque jour apporte la nouvelle de méfaits qui souvent rappellent les exploits des « chauffeurs », de sinistre mémoire. De véritables actes de brigandage jettent la terreur dans la région, particulièrement à Halluin et dans les localités voisines. Vendredi matin, deux malfaiteurs sont entrés, on ne sait comment, dans une maison située tout près des bureaux des douanes françaises et belges, ont fouillé les meubles, et après avoir ligotté et maltraité une jeune fille dont la présence pouvait les gêner, sont partis, emportant une somme de 1.300 francs.

Voici d'ailleurs les détails que nous avons pu recueillir sur cet audacieux cambriolage :

Dans la rue de Lille, presqu'en face du bureau des douanes françaises et à proximité de la frontière, existe une maison habitée par Mlles Victorine et Léontine Trachez, âgées l'une de 42 et l'autre de 22 ans ; la plus jeune, qui est maladive, exerce la profession de modiste. Depuis quelques temps, les pauvres filles, effrayées des vols et actes de mauvais gîte qui se produisaient à Halluin, avaient demandé à leur père, M. Félix Trachez, âgé de 63 ans, ouvrier en papiers peints demeurant à Halluin, de venir coucher chez elles, ce à quoi il consentit. M. Trachez avait réalisé quelques économies ; il y a un an environ, ayant été gravement malade, il avait prié ses enfants de retirer la somme placée en intérêt ; en venant habiter chez ses filles, M. Trachez avait apporté son avoir et c'est une partie de cette somme qui a été dérobée.

Donc, vendredi matin, vers 6 h. et demie, M. Trachez et sa fille Victorine sortirent, l'un se rendant à son atelier, dans la fabrique de papiers peints de M. Cappelle, au Gravier de Bousbecque, et l'autre, à l'église, où elle a coutume chaque matin d'entendre la messe. La porte de devant fut fermée à clef. Mlle Léontine Trachez était demeurée couchée.

Il y avait à peine quelques instants que M. Trachez et sa fille aînée avaient quitté la maison, quand tout à coup, Mlle Léontine perçut un bruit insolite se produisant au rez-de-chaussée. Des personnes qui devaient s'y trouver, semblaient ouvrir les tiroirs des meubles. Elle entendit ensuite qu'on montait l'escalier ; croyant que c'était sa sœur, elle cria : « Vous n'êtes donc pas partie à la messe, marraine ? » En même temps, deux individus de haute taille, la figure enduite de suie, vêtus de gilets à manches, parurent à la porte de la chambre. L'un d'eux portait une lampe allumée qu'il éteignit aussitôt. En voyant la jeune fille à demi soulevée sur son lit, l'un des malfaiteurs s'écria en flamand : « Tiens, il y a quelqu'un dans la maison ! » Sans dire un mot, ils s'élancèrent vers la malheureuse, et au moyen de cordes dont ils s'étaient munis, la ligottèrent, lui liant les mains derrière le dos, lui attachant les pieds, puis la déposèrent sur le parquet. Ils demandèrent à la pauvre fille où se trouvait placé l'argent; comme elle ne répondait pas, ils la frappèrent à coups de pied et de poing. Mlle Trachez poussa des cris de détresse, mais comme la chambre est située sur le derrière de la maison, personne ne l'entendit. Voyant qu'ils ne pourraient tirer de leur victime aucune indication, les deux malfaiteurs se mirent en devoir de fouiller les meubles ; une armoire est posée non loin du lit de la jeune fille, et entre ce dernier et le meuble, il ne reste qu'un étroit passage. Comme Mlle Trachez s'y trouvait couchée et qu'ils ne pouvaient à leur aise fouiller l'armoire, ils la rejetèrent sur sa couchette. La malheureuse, pensant sa dernière heure arrivée, perdit connaissance.

Cependant, les misérables continuaient leurs investigations. Dans un coffre se trouvait déposée une somme de 2.200 francs en billets de banque de Belgique et appartenant ainsi que nous le disons plus haut à M. Félix Trachez. Ils se l'approprièrent et quittèrent la maison.

Quand vers sept heures et demie Mlle Victorine rentra chez elle, elle constata avec stupeur qu'un grand désordre régnait dans la cuisine. Les meubles avaient été fouillés et leur contenu jeté pêle-mêle sur le sol. La porte donnant accès à la cour, était ouverte ; Mlle Trachez, inquiète de ne pas voir sa sœur, se mit à sa recherche ; guidée par les plaintes de la malheureuse, elle se rendit au premier étage et la trouva presqu'inanimée sur le lit et encore ligottée. Affolée, elle descendit précipitamment, et fermant la porte derrière elle, elle courut vers l'usine Cappelle afin d'avertir son père. En chemin, elle rejoignit M. Joseph Cappelle, fils de M. Albert Cappelle, sénateur-échevin de Menin. Tous deux rebroussèrent chemin et entrèrent dans la maison. M. Cappelle dénoua les liens de la jeune fille, qui, après quelques soins, put raconter les faits dont elle avait été témoin et victime. Dans les différentes pièces du premier étage tous les meubles avaient été vidés et fouillés.

La nouvelle de cette scène de brigandage se répandit rapidement dans le quartier ; l'un des voisins de la maison qui en avait été le théâtre,, M. Henri Vantuerpen, retrouva parmi les objets répandus sur le plancher, neuf billets de cent francs que, dans leur précipitation, les voleurs avaient perdus.

Le commissaire de police, M. Gondelle, vint procéder à une enquête. Un point demeure obscur dans tout ceci, c'est la façon dont les malfaiteurs ont pénétré dans la maison, car, en rentrant, Mlle Victorine Trachez avait trouvé la porte de devant fermée. A la porte de derrière, qui ferme au moyen d'une large targette, aucune trace d'effraction n'a été relevée ; cependant, Mlles Trachez affirment que cette porte n'avait pas été ouverte le matin. On croit que les voleurs, pour s'introduire dans la cour de l'habitation, sont passés par le gravier de Bousbecque et ont escaladé successivement plusieurs murailles séparant les cours des deux maisons voisines. Ce qui semble appuyer cette opinion, c'est que des traces ont été remarquées sur ces murailles. Mlle Léontine Trachez a été tellement impressionnée qu'un médecin, M. le docteur Pardoen, bourgmestre de Menin, a dû être appelé pour lui prodiguer des soins. Son état n'inspire cependant pas d'inquiétudes.

Il n'est pas besoin de dire que cette affaire a produit à Halluin une émotion considérable.

WATTRELOS

DANS L'ENSEIGNEMENT. — Par décision du 6 janvier, Mlle Antoinette Vereruysse remplace Mlle Robevns à l'école de Beaulieu.

LES CHENILLES. — Chaque année, on est tenu de procéder à la destruction des nids de chenilles, et chaque année des contraventions sont dressées. Pour gouverne, nous rappelons que l'échenillage doit se faire du 15 janvier au 15 février.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Vétérans des Armées de Terre et de Mer.* — Contrairement à l'avis donné hier et suivant décision du Comité central, la recette du premier trimestre est remise au 31 janvier prochain.

— *Anciens militaires de Léopold II.* — Réunion dimanche 10 janvier, chez M. Eeckhoutte, 142, rue de la Gare.

— *La Jeanne d'Arc* (Société de secours mutuels et de retraites). — Réunion mensuelle dimanche prochain, 10 janvier, à quatre heures, au local habituel, *Café du Drôme-Cercle*, place Notre-Dame. Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires jusqu'à cinq heures.

— *Club Moderne.* — Aujourd'hui samedi, à neuf heures, répétition générale. Après la répétition, réunion générale. Renouvellement du Comité pour 1904.

— *Chambre syndicale des employés dessinateurs.* — Réunion de Commission, dimanche, 10 janvier, à neuf heures et demie du matin.

— *L'Ancienne* (Fanfare de trompettes). — Répétition générale aujourd'hui samedi, à neuf heures, rue de l'Epeule, 145.

— *Cæcilia Roubaisienne.* — Aujourd'hui samedi, à huit heures, répétition partielle pour les premiers et seconds ténors; à neuf heures, répétition générale.

— *Les Amis Réunis* (Fanfare). — Répétition demain dimanche, 10, à onze heures et demie, *Café du Bon Coin*, 72, rue Pellart.

— *Choral de l'Epeule.* — Présence indispensable en vue du prochain concert.

— *L'Avenir Lyrique* (Chorale). — Répétition ce soir, à huit heures et demie, chez M. Louis Bus, rue de Wasquehal, des chœurs à exécuter à la fête d'inauguration de la nouvelle salle.

— *Cercle Artistique.* — Réunion demain dimanche, à deux heures un quart de l'après-midi, au local, *Café Pandore*. La répétition annoncée pour mardi prochain est remise au jeudi suivant.

— *Cercle Alexandre-Dumas* (Chorale). — Réunion générale ce soir samedi, à huit heures et demie, au local, Café Willem Gervais, rue de Sébastopol, 57.

Wattrelos. — *Les Enfants de la Lyre.* — La prochaine répétition générale est fixée au samedi 16 janvier, à huit heures et demie.

Croix. — *Musique Municipale.* — Réunion des musiciens au local, demain dimanche, à trois heures.

Tourcoing. — *Union Sociale et Patriotique* (Section du Commerce, 69, rue Nationale). — Réunion mensuelle des adhérents, ce soir samedi, 9 janvier, à huit heures et demie précises. Soirée intime offerte aux adhérents et aux membres de leurs familles. Après la réunion, magnifique tombola; nombreux lots.

LILLE

LA REVUE DES TROUPES. — En raison de l'état du sol, le général commandant le 1er corps d'armée a décidé que la revue du 9 janvier, pour la remise des décorations, aurait lieu dans la cour de la citadelle.

CONTRE LES BUREAUX DE PLACEMENT. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, de minuit à deux heures, une réunion contre les bureaux de placement s'est tenue au *Café de la Bourse*, salle du premier étage, sous la présidence de M. le docteur Doumer, président du Comité blois de la *Patrie française*, et avec le concours de M. Congy, député de Paris.

Étaient présents : M. le docteur Millat, vice-président, et M. Reubrez, secrétaire général du Comité lillois de la *Patrie française*; le président du syndicat des garçons de café, le président de la Société de secours mutuels *l'Etoile*, composée de garçons de café, timonniers, restaurateurs, etc.; et le secrétaire du syndicat des pâtissiers.

L'assemblée a décidé de constituer une Bourse du travail spéciale pour l'alimentation, dans laquelle serait constitué un office de placement gratuit pour tous les travailleurs de l'alimentation, syndiqués ou non.

AVIS. — « Au Chariot d'Or », A. Degroux, 50, Grande-Place, Lille. Liquidation sérieuse. Cessation de commerce. Grand stock de diamants avec 20 0/0 de rabais. Choix complet de bijouterie, d'orfèvrerie dans des conditions extra avantageuses. 42425

LES MOTEURS JAPY

ont déjà fait leurs preuves. Marchant au gaz, au pétrole, à l'essence, à l'alcool, ce sont les plus simples, les moins coûteux et les plus pratiques. Visibles en marche au magasin J. FERRET, rue du Moulin, 182, à Roubaix. 31066

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Zéghers, vicaire à Marque-se-Lille, est transféré à Haspres; — M. l'abbé Vandenbrouck, vicaire à Haspres, est transféré à Aubers; — M. l'abbé Bottin, professeur à Marcq est nommé aumônier de la prison de Douai; — M. l'abbé Poliet, curé de Masnières, est nommé chanoine honoraire; — M. Arnould, vicaire à Fourmies (Saint-Pierre), est nommé curé de Querenaing; — M. Carnier, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Leers; — M. Davatoire, professeur à Jeanne-d'Arc, à Lille, est nommé vicaire à Wignehies; — M. Tilhe, vicaire à Lys-lez-Lannoy, est nommé vicaire à Marcq (Notre-Dame); — M. Laurent, vicaire à Verlinghem, est nommé vicaire à Lys-lez-Lannoy; — M. Potmier, professeur à Hazebrouck, est nommé vicaire à Verlinghem.

MARIAGES & FIANÇAILLES

Le mariage de Mlle Marguerite Devillers, fille de M. Charles Devillers, maire de Valenciennes, avec M. André Murat, industriel à Périgueux, aura lieu lundi prochain.

—— Nous apprenons les fiançailles de M. Louis Baudry, de Wardrecques, près de Saint-Omer, avec Mlle Marie Delbende, d'Aire-sur-la-Lys.

—— On annonce pour la fin de janvier le mariage de Mlle Germaine Camescasse, seconde fille de Mme Camescasse, avec M. le docteur Paul Delbet, de Paris.

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Lefebvre, curé de Pont-à-Marcq, vice-doyen du décanat de Mons-en-Pévèle, qui était souffrant depuis quelques jours, est décédé mercredi soir.

M. l'abbé Lefebvre était né en 1843. Ordonné prêtre en 1869, il fut successivement vicaire à Notre-Dame à Douai et à Notre-Dame à Roubaix.

—— Mardi dernier, ont eu lieu, à Ruitz, les funérailles de M. Paul Calonne, fils de M. Calonne, maire de Ruitz, décédé à l'âge de 26 ans.

—— On annonce la mort de M. Désiré Vitrant, maire de Cartignies, décédé après une courte maladie, de M. Charles Chevalier, conseiller municipal de Wallers.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TOULEMON-DE-LAGACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de dame Louise-Julienne-Marie LAGACHE, pieusement décédée à Roubaix, le 6 janvier 1904, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 8 courant, à neuf heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Services Solennels, qui auront lieu le samedi 9 dudit mois, à dix heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 24.

Les amis et connaissances de la famille LECOMTE-NAESSENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Joseph LECOMTE, encolleur à façon, décédé à Roubaix, le 7 janvier 1904, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le Vendredi 8 courant, à huit heures et demie, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le Samedi 9 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Franklin, 94.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 11 janvier 1904, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Alfred MOYART, époux de dame Louise SCREPEL, décédé à Roubaix, le 30 novembre 1903, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL
BRICKE-CORNILLE (Successeur),
23, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'Hôpital et le Bureau de bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 8 janvier 1904

Présidence de M. Sée, vice-président.

Nous sommes encore dans la période du jour de l'an et la trêve des confiseurs a son contrecoup sur la durée des audiences correctionnelles. Presque rien à l'audience de vendredi.

LA MENDICITÉ HABITUELLE. — Amélie Boulet a été remarquée à maintes reprises près de l'église Saint-Martin, à Roubaix, importunant les passants de ses demandes d'aumône. Le 15 décembre, l'agent Deronne voulut la faire partir, elle s'entêta à rester. De plus, elle a trois petits enfants qu'elle force aussi à mendier. Amélie Boulet est condamnée à trois jours de prison.

LES PIGEONS. — Pour avoir tenu dans un colombier des pigeons-voyageurs, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation de la préfecture, 16 fr. d'amende avec sursis à Julien Descamps, 24 ans, tisserand à Roubaix.

LA LOI SUR LE TRAVAIL, loi qui remonte déjà à 1848, interdit de faire travailler les hommes adultes plus de 12 heures par jour. Le 5 décembre, treize ouvriers de l'usine de M. Jean Dumortier, industriel à Tourcoing, ont été employés 13 heures pour rattraper un arrêt. Le patron est condamné à 13 amendes de 5 francs.

IL EST INTERDIT de laisser stationner des camions dans l'enceinte des gares après l'heure de la fermeture. La voiture d'un ouvrier camionneur de Roubaix, Charles Dupres, a passé la nuit du 12 au 13 décembre dans la gare des marchandises. 16 francs d'amende à Charles Dupres.

UN MENDIANT PEU COMMODE. — Oscar Mouquet, 19 ans, teinturier à Roubaix, préfère faire la fraude et mendier que de chercher du travail : ses antécédents sont peu favorables. Ces jours derniers, il mendiait; M. Simon, à qui il demandait l'aumône, lui refusa un sou. Mouquet entra en fureur, traita le passant de salaud et menaça de le frapper. Un agent de police fut prévenu et voulut emmener au poste ce mendiant traçcible, mais Mouquet résista avec énergie, injuria l'agent de fainéant et le frappa à coups de tête. En raison de sa mauvaise conduite, Oscar Mouquet est condamné à un mois de prison.

POUR TROIS BOTTES. — M. Emile Caudron, cultivateur à Linselles, s'est plaint à la gendarmerie d'un vol commis à son préjudice : on avait dérobé trois bottes de seigle à l'une de ses meules, dans son champ. L'enquête a permis de retrouver les coupables, deux ouvriers de filature, Polycarpe Lemay, 30 ans, et Joseph Brock, 18 ans. Ce sont deux malheureux, qui avaient cru prendre de la paille pour s'en servir, et M. Caudron est le premier à solliciter en leur faveur l'indulgence du Tribunal. Aussi n'encourent-ils chacun que 16 francs d'amende avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Arthur Librecht, 26 ans, journalier à Tourcoing, rébellion envers l'agent Martin et ivresse, six jours avec sursis et 5 francs. — Pour chasse aux petits oiseaux, à Wattrelos, 16 francs d'amende à Henri Boudry, 26 ans, marchand de journaux à Roubaix; Pierre Slenwagen, 21 ans, rattacheur à Roubaix, qui était poursuivi en même temps que lui, se voit acquitter.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE LANNOY

Audience du 8 janvier 1904

Juge de paix : M. PAYEN. — Ministère public : M. A. JOLY.

Police des cabarets : 1 fr. d'amende à M. A. Leclercq, débitant à Lannoy; 2 fr. d'amende à MM. Phil. Renard et Jules Delahaye, consommateurs. Solidairement aux frais

12 fr. d'amende à A. D., marchand-boucher à Lannoy, pour vente de viandes non estampillées par le vétérinaire. — Trois jours de prison, trois journées de travail et 6 fr. d'amende à Arthur Coussart, journalier à Anstaing, pour violences légères contre MM. Dupont et Descamps, ivresse, et tapage ayant occasionné un rassemblement dans la rue, à Tressin.

Police des chiens : 2 fr. d'amende à Henri Richard, pour attelage d'un chien sans muselière, ni collier-plaque. — 2 fr. d'amende à Marie Dumazy, pour le même motif. — 1 fr. à Arthur Duez, colporteur à Flers, attelage d'un chien sans muselière. — 2 fr. d'amende à Pierre Demeyer, attelage d'un chien sans collier-plaque. — 1 fr. d'amende à Alph. Vandemputte à Leers, attelage de chien sans muselière. — 2 fr. d'amende à Aug. Vandeputte, à Mons-en-Barœul, pour attelage d'un chien n'ayant ni plaque au collier, ni muselière. — 2 fr. d'amende à Louis Lebbe, pour avoir vendu de la marchandise sur le territoire de Flers sans être muni d'une patente. — 1 fr. d'amende à Paul Lepers, domestique de M. Dufermont, à Hem, pour n'avoir pas de lanterne allumée le soir, sur se côté de son véhicule. — 10 fr. d'amende et dépens à Alphonse Leplat, boucher à Flers, pour avoir abandonné en voiture sur la route de Roubaix à Lille, le cheval s'étant emballé de ce fait. — 3 fr. d'amende à Léon Legrand pour avoir circulé avec une voiture sans plaque sur le territoire d'Hem. — 5 fr. d'amende à Pierre Leclercq pour même motif que le précédent. — 1 fr. d'amende à Arthur Piette pour avoir circulé avec une voiture, à Flers, sur la route cycliste. — 2 fr. d'amende à Louis Rolland, marchand de déchets à Roubaix, et 1 fr. à son domestique pour voiture ne portant pas une plaque métallique, comme il est prévu au règlement. Le patron civilement responsable.

Prime absolument gratuite
OFFERTE PAR
LA CONFIANCE
du 1er au 10 Janvier 1904

A tous ses acheteurs, la Coopérative **LA CONFIANCE**, rue Ma Campagne, offre gratuitement deux vases ou une jardinière bleu de Sèvres, décor émaux.

Pour bénéficier de cette prime, il suffit d'acheter un litre de liqueur extra fine (Anisette, Curaçao, Cassis, etc.), à 3 francs le litre.

Cette prime ne sera donnée qu'une seule fois à chaque client qui, néanmoins sera autorisé, en achetant deux litres de liqueur différente, à prendre les deux vases et la jardinière de façon à avoir, complète, une garniture de fenêtre ou de cheminée.

LA CONFIANCE est la première société qui ait créé à Roubaix une distillerie de liqueurs fines. 46877

CONCERTS & SPECTACLES

Salle Dominique
60, Rue de l'Alouette, O. ROUBAIX
DIMANCHE 10 JANVIER 1904
BAL MASQUÉ -- BAL DES NEZ

Un nez original sera donné à l'entrée. Cavalier, 1 fr. Dame, 0,50 cent. 46633

THÉATRE DE ROUBAIX L. COUVREUR Direction :

Bureaux à 5 h. ½. *Dimanche 10 Janvier* Rideau à 6 h.

LILIA, Opér.-Com. en 3 act., de Pierson et Delvoye. Mus. de H. Gadenne, dir. de la *Grande-Fanfare de Rx.*

20 ANS APRÈS (Suite de la *Jeunesse des Mousquetaires*), gr. drame en 8 tabl. précédé d'un prol. en 1 act. 46621

NORD

DISTINCTION HONORIFIQUE. — On annonce que M. Ad. Jacob, négociant à Valenciennes, vient d'être nommé officier du Nicham-Iftikar.

A LA *BETTERAVE*. — Mardi, a eu lieu, chez Ronceray, le cent vin-cinquième dîner de la *Betterave*, (association amicale des enfants du Nord et du Pas-de-Calais), sous la nouvelle présidence de M. Cabaret, directeur au ministère de l'agriculture.

Au nom de l'association, M. Boucher-Cadart, doyen des anciens présidents, a offert au secrétaire général, M. Fernand Lefranc, une superbe coupe en bronze, ciselée par le sculpteur Engrand.

Au concert qui a suivi le banquet ont pris part Mlles Valentine Page et Taillade, de l'Odéon; Lormont, de l'Opéra-Comique; Percheron; les ténors Dantu et Laffite; le baryton Taveau, de l'Opéra; MM. Detruffin, Géo, etc.

MAISON FONDÉE EN 1841
COFFRES-FORTS ROTHU
à nouvelles Cloisons métalliques armées, imperforables et incombustibles, BREVETÉ S.G.D.G.
SÉCURITÉ ABSOLUE
17, Rue Neuve, 17, ROUBAIX. — TÉLÉPHONE 447. 42169

PAS-DE-CALAIS

Deux navires à la côte à Boulogne. — Le brick anglais *Jasper*, de 260 tonneaux, chargé de granit, et son remorqueur *Britannia*, qui avaient quitté Londres, jeudi après-midi, pour Douvres, trompés par le brouillard, ont été jetés à la côte à la pointe aux Oies, vers minuit et demi. Le remorqueur *Britannia* a été quelque peu abîmé et a eu deux ailes de son hélice brisées. Son capitaine, du nom de Gillman, s'est, une heure après, jeté à la mer avec deux bouées. Celles-ci ont été retrouvées, mais on est sans nouvelles de Gillman, qu'on suppose noyé.

Les deux navires ne sont pas encore renfloués. Le bateau de pêche « 2278 », de Boulogne, se serait échoué près d'Etaples. L'armateur, Altazin Fourny, n'a encore reçu aucun détail.

UN HOMME TAMPONNÉ A BOULOGNE. — Jeudi, vers deux heures, un mécanicien du bateau de pêche « 2763 », Mittelhauser, voulant traverser une des voies qui sillonnent le quai, a été pris entre deux wagons en manœuvre. Atteint gravement au côté, l'infortuné travailleur resta assez longtemps sans connaissance. M. Lesson, médecin-major du stationnaire *Ibis*, appelé en toute hâte, constata la fracture de plusieurs côtes. Mittelhauser a été, sur sa demande, transporté à son domicile. Son état inspire d'assez vives inquiétudes.

CHUTE MORTELLE A DESVRES. — Etant tombé de bicyclette, M. Fidèle Fourmaintraux, conseiller municipal de Desvres, âgé de 57 ans, s'est fait une large lésion à la boîte crânienne. Relevé sans connaissance, le malheureux a succombé deux jours après, en proie à de vives souffrances.

UN ENFANT BRULÉ VIF A BOURTHES. — Le jeune Dourdin, 3 ans, s'étant approché trop près d'un foyer le feu prit à ses vêtements. Quand on s'aperçut de l'accident, l'enfant était atrocement brûlé. Malgré les soins dont il fut entouré, il expirait bientôt.

UN RADEAU MYSTÉRIEUX. — Des pêcheurs anglais ont rencontré dans le Pas-de-Calais, à un mille de Douvres, un radeau abandonné, allant à la dérive et sur lequel se trouvaient deux fanaux. L'embarcation ne contenait aucune trace de passager. On se demande si cette épave ne vient pas d'un naufrage.

Gravelle, pierre, calculs hépathiques et néphrétiques, cystite, prostatite guéries par **l'Elixir Indien Burton**. Dépot : Pharmacie *Fonder*, rue de Tournai, 10, à Mouscron. Demandez brochure. 40645

BELGIQUE

UN ACTE DE BANDITISME
à Strypen-les-Sottegem

DEUX VIEILLARDS ÉTRANGLÉS

Un crime atroce a été commis dans cette petite commune pendant la nuit du 7 au 8 janvier. Deux vieillards, le frère et la sœur De Looze ont été assassinés dans la petite ferme qu'ils occupaient près de la demeure du bourgmestre de Strypen. Ce magistrat avait passé avec ses voisins la soirée du 7 et les avait quittés à 8 heures.

Vendredi, vers une heure de l'après-midi, une femme qui allait chercher de l'eau chez les fermiers De Looze, fut étonnée de voir les volets fermés et la porte de l'habitation entr'ouverte. Ayant jeté un coup d'œil à l'intérieur, elle constata le plus grand désordre. Aussitôt, prise de soupçons, elle appela le bourgmestre et les personnes du voisinage.

En visitant toutes les parties de la ferme, on trouva le cadavre de M. De Looze dans l'étable. Le vieillard avait été surpris par les bandits au moment où, avant de se mettre au lit, il allait prendre soin de ses bestiaux. La lanterne dont il s'éclairait était encore allumée.

Sa sœur a été trouvée morte dans son lit. Tous deux avaient été étranglés et portaient encore la corde autour du cou. Pour empêcher leurs victimes de crier, les assassins leur avaient enfoncé dans la bouche une poignée de foin.

Le vol était certainement le mobile du crime. Mais, d'après les déclarations de la famille, les victimes n'avaient pas d'argent ; à peine si l'on a pu trouver 5 francs dans la maison.

Le Parquet d'Audenarde a appris ce double crime en faisant une enquête à Overboulaere, et s'est rendu d'urgence à Strypen. L'instruction a commencé aussitôt et, si nous en croyons la rumeur publique, les assassins seraient sur le point d'être arrêtés. Une nouvelle descende du Parquet aura lieu aujourd'hui, samedi. Inutile de dire que ce drame a provoqué une profonde émotion dans la contrée.

LE CONGO BELGE. — Bruxelles, 8 janvier. — Le commandant Costermans a quitté hier la Belgique pour le Congo, où il va remplir les fonctions de vice-gouverneur général, en remplacement de l'avocat Fuchs. M. Costermans est un soldat très énergique. Il est chargé par le roi Léopold de mettre l'armée congolaise sur le pied des armées européennes.

Les soldats indigènes partageaient, jusqu'ici, leur vie en travaux sur routes, en construction de chemins de fer, et en quelques exercices militaires. Désormais, ils seront soumis à des exercices continuels, à des marches d'entraînement, etc.

Sous peu, le commandant Malfeyt quittera également la Belgique, en qualité d'inspecteur de l'Etat. Il sera chargé de veiller sur la rentrée des impôts. Chaque nègre devra fournir quarante heures de travail par mois ou leur équivalent en nature. En outre, le commandant tiendra fermement la main à l'hygiène publique et il fera construire des routes partout où ce sera nécessaire.

LES VICTIMES DU CHEMIN DE FER. — Les dernières statistiques du département des chemins de fer font connaître que pendant l'année 1902, le nombre d'agents victimes d'accident au cours de leur service s'est élevé à 900, se décomposant comme suit : 31 tués, 230 blessés et 639 contusionnés. Ces chiffres sont notablement inférieurs à ceux de l'année précédente.

UNE CATASTROPHE AU CONGO. — La *Tribune Congolaise* annonce qu'un terrible accident se serait produit sur le fleuve Congo. Le steamer *Logdey*, commandant Vass, appartenant à la mission dirigée par le R. Morisson, étant descendu à Léo pour y embarquer quatre missionnaires récemment revenus d'Europe, au-

---

FEUILLETON DU 10 JANVIER 1904 — N° 215

LA JOUEUSE D'ORGUE
par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

— Votre frère l'avait aimée. Pris de remords après des années, de l'abandon dans lequel il avait laissé la mère et l'enfant, il essaya de réparer en assurant au moins l'avenir de celle-ci. — Le 30 décembre 1893, il déposa, au nom de Marthe, une somme de trois cent mille francs dans les mains de M. Vernière qui m'en donna un reçu... et on a assassiné Richard Vernière, et, en même temps qu'on volait sa fortune, on a volé celle de Marthe !... J'avais juré de ne jamais vous faire connaître la faute de votre frère, monsieur Daniel, la faute de votre père, monsieur Henri !! — je comptais bien tenir mon serment ! — Les circonstances m'ont rendue parjure ! Pardonnez-moi et rendez-moi la vue, afin que je puisse vous venger tous !...

Daniel Savanne était tombé écrasé sur un siège.

La petite Marthe courut à lui.

— Oh ! monsieur, pardonnez à mon père... — lui dit-elle. — Ma petite mère lui avait bien pardonné avant de mourir...

Daniel l'attira dans ses bras.

— Il est pardonné, mon enfant — répliqua-t-il en penchant sur elle pour l'embrasser son visage baigné de larmes — et nous t'aimerons, chère petite... nous t'aimerons bien...

Puis, se redressant tout à coup, ressaisissant sa présence d'esprit et son sang-froid :

— Madame Sollier, — dit-il à l'aveugle, — reprenez votre calme comme je viens de reprendre le mien, et répondez-moi. — Si des assassins de Richard Vernière, les vôtres, sont réellement ici, ne craignez pas qu'ils nous échappent... — Ils y passeront une partie de la soirée... — Donc, si l'opération que vous demandez est praticable, vous pourrez voir celui que vous connaissez et nous le désigner...

« Le professeur d'Henri, le chef de clinique de l'hospice des Quinze-Vingts, est chez moi... — Henri va le prier de venir vous trouver ici, et c'est lui qui décidera.

Henri sortit en toute hâte.

Daniel poursuivit :

— Pas un mot du vrai motif qui vous fait désirer une opération immédiate... — Que tout ce que vous nous avez dit reste entre nous... Cela est indispensable si vous voulez que nous ayons des chances de réussite...

— Je me tairai, monsieur... — Mais si les misérables vous échappaient...

— Ils ne m'échapperont pas.

— Peut-être y aurait-il un moyen de les retrouver...

Daniel dressa l'oreille.

— Un moyen ? — demanda-t-il vivement. — Lequel ?

— J'ai entendu encore autre chose que ce que je vous ai répété tout à l'heure...

— Quoi donc ?

— Les deux scélérats ont un complice...

— Ce complice, vous le connaissez ?...

— Oui.

— Et c'est ?

— L'homme que j'étais allée consulter, confiante en la lucidité de sa somnambule, quand vous m'aviez remis pour trois jours